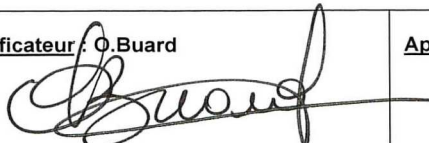
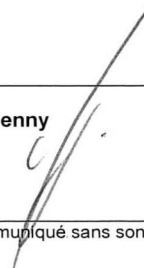


TABLE DES MATIERES

1) OBJET	2
2) DOMAINE D'APPLICATION	2
3) RESPONSABILITES	2
4) MODES OPERATOIRES	5
5) DEFINITIONS ET ABREVIATION	9
6) ETAT DES MISES A JOUR	9

Rédacteur : JP.Debès**Vérificateur : O.Buard****Approbateur : Ch.Jenny**

1) OBJET

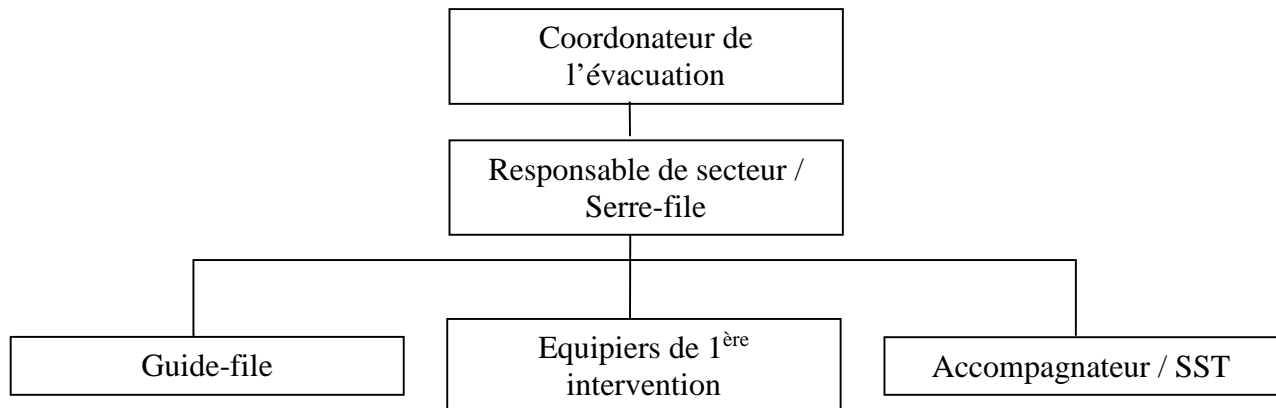
Le but de cette procédure est de définir l'ensemble des règles et responsabilités à respecter en cas d'évacuation d'urgence du personnel de l'entreprise.

2) DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique en cas d'urgence liée à un début d'incendie ou autre situation à risque (fuite de gaz, explosion, alerte à la bombe, catastrophe naturelle, ...)

3) RESPONSABILITES

Les responsabilités lors d'une évacuation sont légèrement différentes des responsabilités en période « normale ». En effet l'organigramme de l'entreprise se simplifie pour devenir ceci :



Nota : des fiches pratiques sur les consignes à respecter en cas d'incendie, sur les rôles des Serre-files, Guide files et SST sont regroupées sur l'Instruction de Travail **IT168**

Le coordonateur de l'évacuation :

- Il ordonne l'évacuation,
- Prend le contrôle totale des activités sur les lieux,
- Appuie les membres de son équipe durant l'opération d'évacuation,
- Agit comme contact auprès du service des incendies et de la Direction Générale,
- Change le lieu de rassemblement extérieur si requis et en avise les responsables de secteur,
- Donne l'autorisation au personnel évacué de quitter les lieux ou de retourner à l'intérieur du bâtiment, une fois le sinistre maîtrisé.

Le coordonnateur organise 1 fois par an un exercice d'évacuation avec une réunion de clôture pour évaluer la procédure.

Nota : Il est indispensable de se coordonner avec le responsable d'atelier du collage afin d'éviter d'interrompre un cycle de collage et de perdre les panneaux.. De plus, il est nécessaire de contacter l'entreprise « Sécuritas » pour les prévenir du déclenchement de l'alarme de l'exercice d'évacuation.

En cas d'évacuation suite à un sinistre réel, une réunion d'évaluation est également organisée par le coordonateur.

Les responsables de secteur / Serre-file :

- Ils font évacuer les lieux les moins fréquentés et/ou fermés sur leur secteur (toilettes, vestiaires, salles de réunions, etc) ,
- S'assurent que les gens sortent sans perdre de temps,
- Ils appuient les responsables d'évacuation / Guide-file,
- Quittent le secteur en dernier,
- Font le décompte de leur secteur avec les responsables de l'évacuation / guide file,
- Agissent comme contact auprès du coordonateur de l'évacuation (rapporte les personnes manquant à l'appel ou ayant besoin d'aide),
- Ils ne doivent pas croiser des personnes allant dans une direction opposée à la leur, si cela se produit, il faut leur demander de faire demi-tour.

Les responsables de secteur participent à l'organisation annuelle de l'exercice d'évacuation et à sa réunion de clôture.

Ils participent également à la réunion d'évaluation organisée lors d'une évacuation suite à un sinistre réel.

Le Serre-file de la zone logistique ou le responsable du chargement/déchargement des camions doit également demander au(x) conducteur(s) de rejoindre le point de rassemblement.

Guide-file :

Ces personnes sont choisies en priorité parmi les EPI.

- Ils ont la connaissance en tout temps du nombre de personnes assignées à leur zone (absence, départ, arrivée supplémentaire, etc),
- Coordonnent l'évacuation de leur zone par l'issue de secours qui leur est assignée,
- Dirigent le personnel évacué vers une autre issue si requis,
- S'assurent que les gens sortent sans tenter de récupérer leurs effets personnels,
- Guident les personnes devant le panneau correspondant à la zone
- Notent les présences au lieu de rassemblement,
- Rapportent immédiatement au responsable de secteur le nom de toute personne manquante,
- Transmettent au responsable de secteur toute information pertinente liée à l'évacuation

Les Guides-file participent à l'organisation annuelle de l'exercice d'évacuation et à sa réunion de clôture.

Ils participent également à la réunion d'évaluation organisée lors d'une évacuation suite à un sinistre réel.

Ils ont également la responsabilité de regrouper leurs équipes au point de rassemblement et de vérifier que celles-ci soient complète, en prenant en compte les absences de la journée.

La liste des serre-file, des guide-file et de leur zone respective est indiquée dans le document d'enregistrement de la formation interne annuelle.

Les équipiers de 1^{ère} intervention (EPI) :

Ce sont les personnes qui ont suivis la formation équipiers de 1^{ère} intervention :

- Ils devront intervenir lors d'un départ de feu à proximité de leurs postes de travail.
- Une partie d'entre eux assument le rôle de guide-file.

L'accompagnateur / SST :

Les accompagnateurs sont les personnes de l'entreprise formées aux gestes de premiers secours (hors responsable de secteur et d'évacuation)

- Ils offrent les premiers soins et les premiers secours aux personnes pouvant en avoir besoin et accompagnent leur évacuation ou se dirigent vers un poste d'attente sécurisé,
- Demeurent sur les lieux avec cette personne jusqu'à l'arrivée des secours,
- Avisent les responsables de secteur de la situation et demandent directement au coordonnateur de l'évacuation la présence de secours extérieur s'ils le jugent opportun.

Les accompagnateurs ayant dû intervenir lors de l'exercice d'évacuation participent à sa réunion de cloture.

Ils participent également à la réunion d'évaluation organisée lors d'une évacuation suite à un sinistre réel.

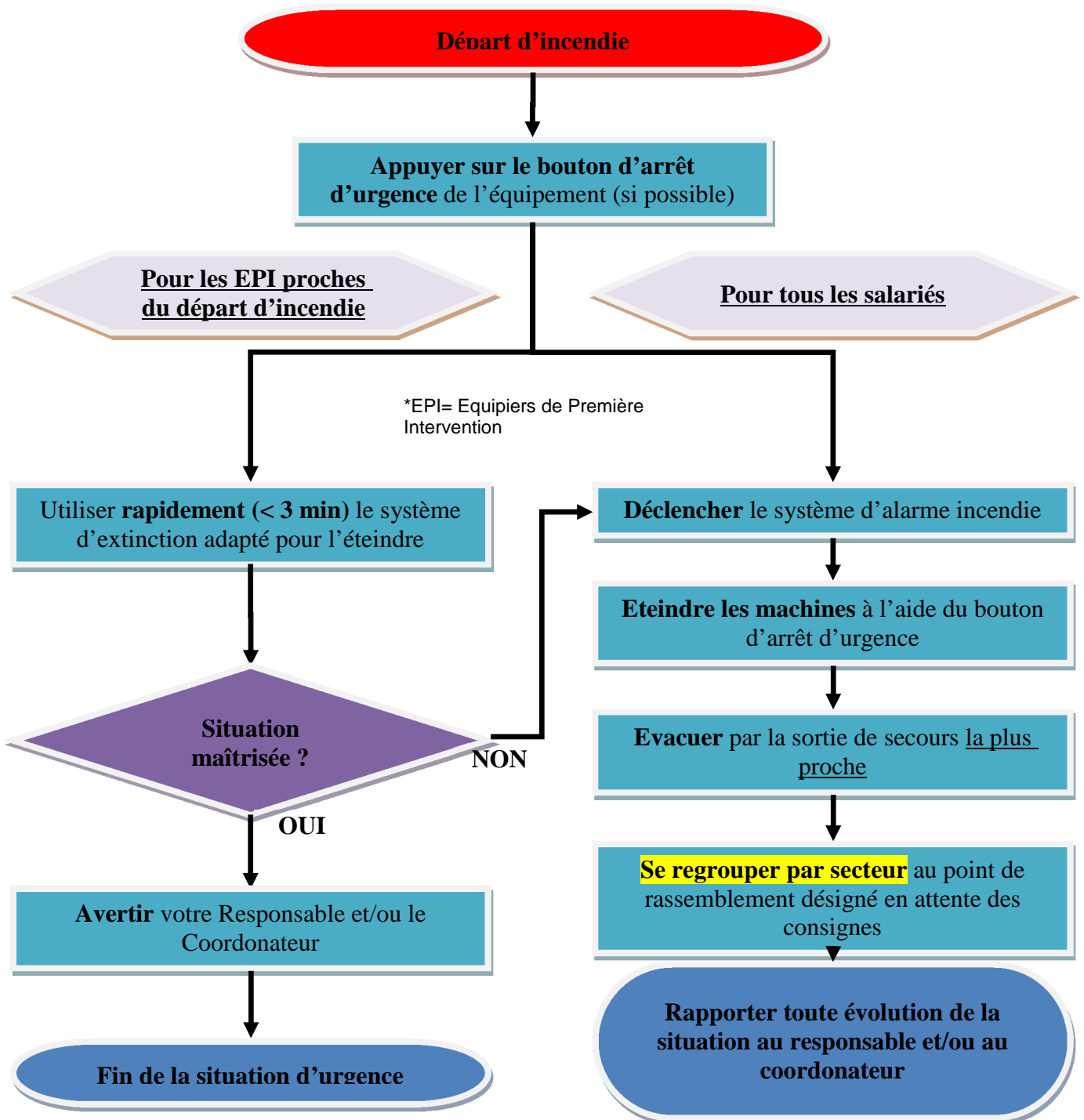
IMPORTANT :

Dans le cas des équipes en horaires successifs ou de nuit, la présence d'au moins un guide-file, un serre-file et un secouriste du travail est obligatoire.

Les responsables de secteur devront veiller à ce que cette règle soit respectée.

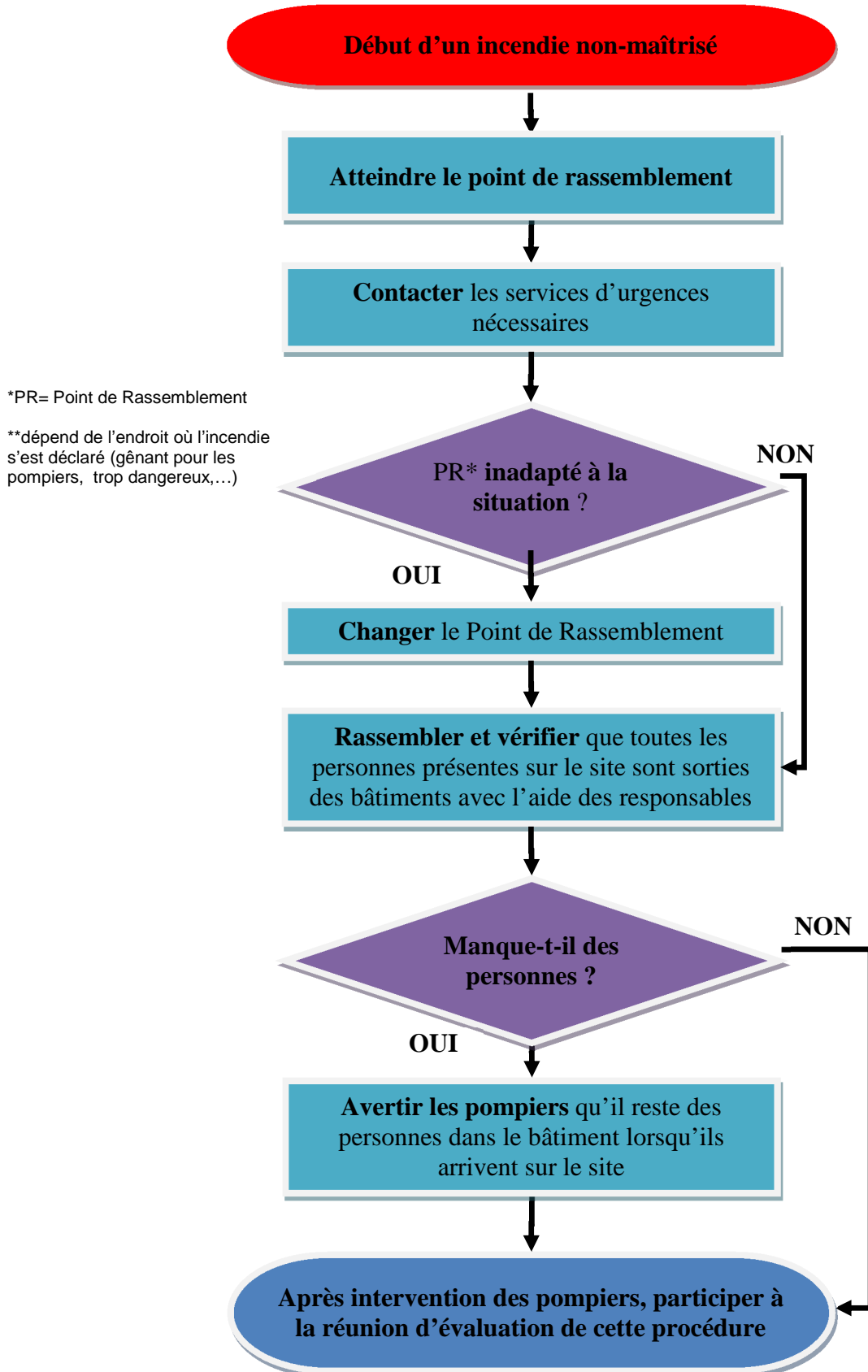
4) MODES OPERATOIRES

Pour tous membres du personnel :

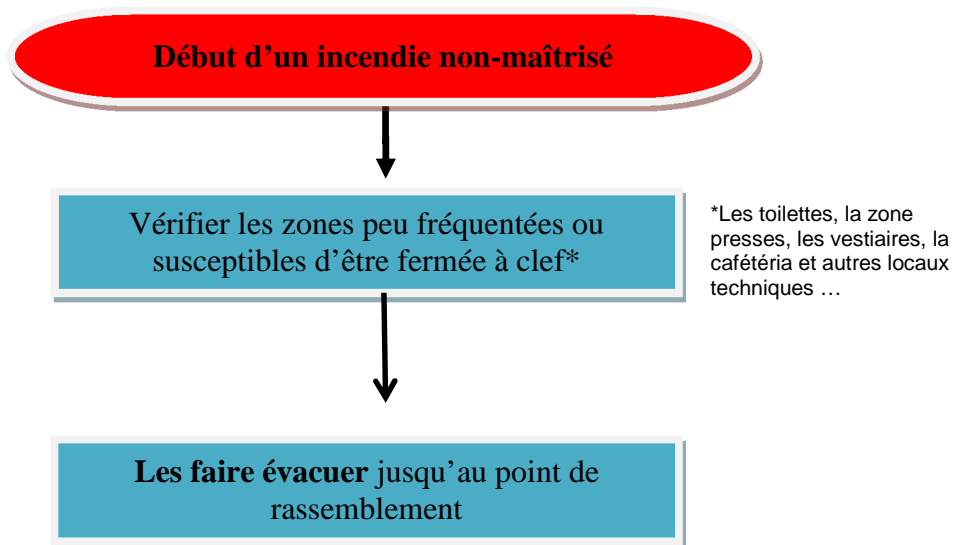


IMPORTANT : Les trappes de désenfumages fonctionnent à l'aide de commandes manuelles près des sorties de secours.

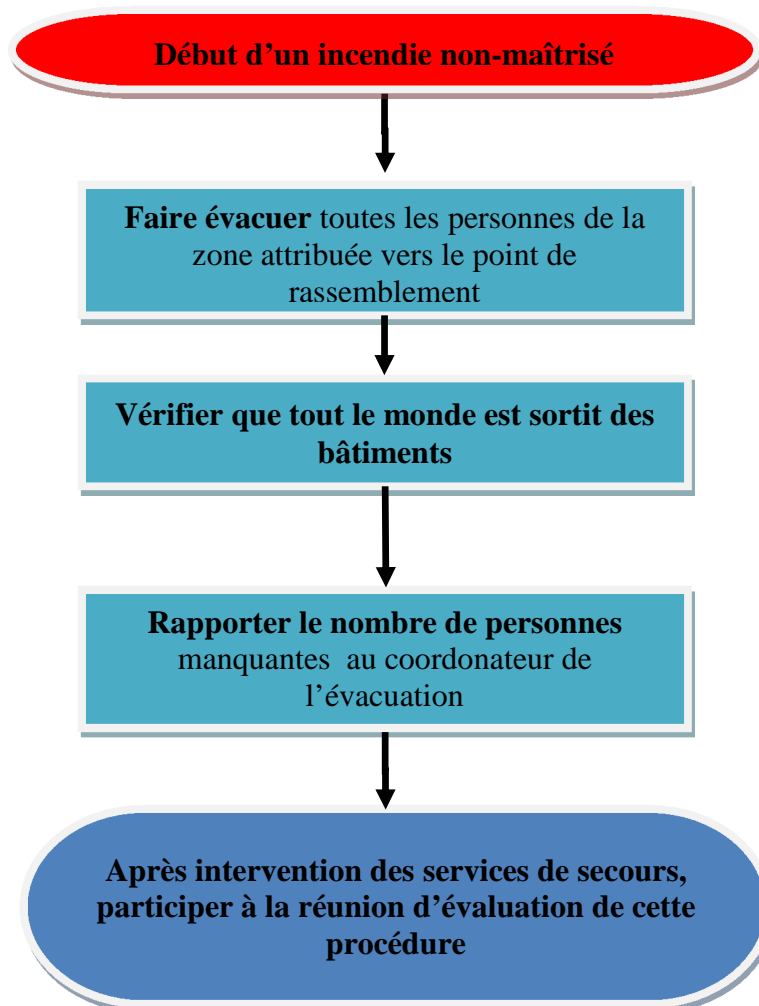
Pour le Coordonateur de l'évacuation :



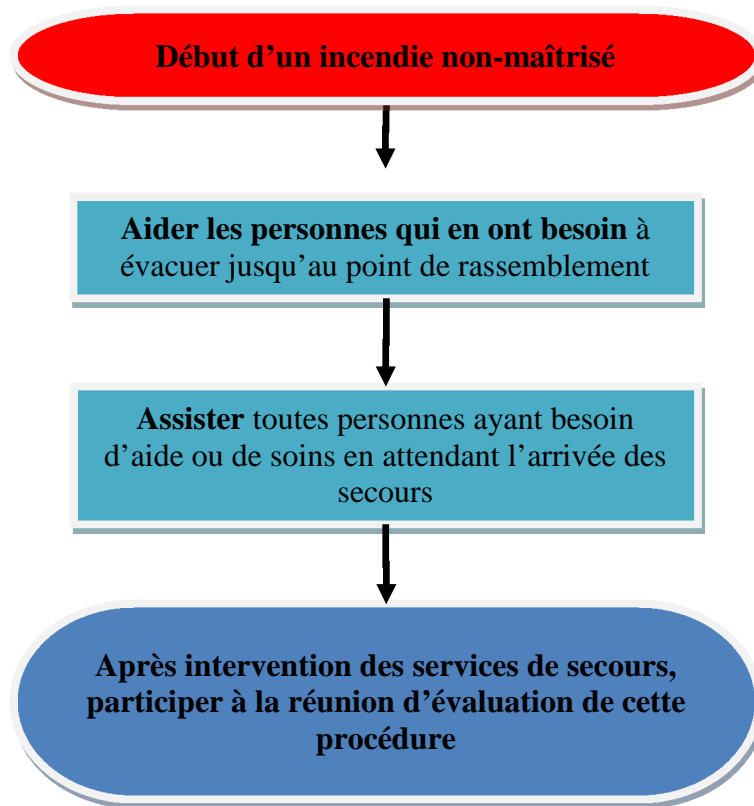
Pour les Responsables de secteur / Serre-file :



Pour les Guides-file :



Pour les accompagnateurs/Secouristes du Travail



5) DEFINITIONS ET ABREVIATION

E.P.I. : Equipiers de Première Intervention.

S.S.T. : Sauveteur Secouriste du Travail

6) ETAT DES MISES A JOUR

Date	Ed.	Modifications	Visa		
			Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
13/12/2012	01	Création	JP.Debès	O.Buard	Ch.Jenny
29/09/2014	02	Mise à Jour suite formation et exercice	JP.Debès	O.Buard	Ch.Jenny